



## Menoud-Baldi Luana

Proches aidants : le moment n'est-il pas venu de renforcer sérieusement la coordination et les actions du maintien à domicile ?

Cosignataires : 11      Date de dépôt : 23.06.22      DSAS

### Dépôt

« D'ici 2040, les besoins en soins de longue durée vont fortement augmenter. En raison du vieillissement de la population, l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) table sur une augmentation de plus de moitié (56 %). Près de 1000 nouveaux EMS seront nécessaires », relatait la RTS dans son émission « La Matinale » du 6 mai 2022.

La nouvelle stratégie 2030 de l'OFSP prévoit ainsi la construction de plus de 1000 EMS dans les prochaines années. Une évolution qui touchera aussi le canton de Fribourg.

L'amélioration de certains de nos EMS est certes indispensable, mais l'autrice et les signataires sont convaincus que le renforcement du maintien à domicile doit prévaloir sur la construction exagérée de nouveaux établissements.

En considérant :

- > la réponse du Conseil d'Etat à la motion « 2021-GC-26\_motion\_revalorisation\_revenus\_proches\_aid », qui met en exergue la volonté du CE de reconnaître la valeur des proches aidants ;
- > le point 2.1.3 du programme gouvernemental de la législature 2022-2023 qui veut implémenter les conditions-cadre pour les personnes âgées et les personnes fragilisées ;
- > les nombreuses associations déjà actives dans le réseau de santé fribourgeois et pour le maintien à domicile ;
- > les besoins des proches aidants cherchant de l'aide et du soutien pendant la prise en charge à domicile ;
- > la volonté de la DSAS de « renforcer la prise en charge, d'une part en mettant le bien-être des patient-e-s au cœur de cette démarche et d'autre part en soutenant les proches aidants dans leur quotidien » ;

le temps est venu d'accélérer la coordination cantonale des offres et services pour le maintien à domicile qui pourrait s'appuyer au niveau des districts. Des associations comme PAF ou des institutions telles que Fribourg pour Tous essaient d'aiguiller les familles, mais cela ne suffit clairement pas pour soutenir les plus démunies d'entre elles, par ailleurs épuisées.

Il est encore trop compliqué, pour une famille comptant en son sein un malade atteint de troubles de mémoire, d'un handicap ou d'une autre maladie dégénérative nécessitant un long maintien à domicile – parfois palliatif –, de gérer la situation : quel soutien financier peut être obtenu ? Quels formulaires sont disponibles et où les demander ? Quels types d'accompagnement, de soins ou de prévention sont proposés et à quel prix ?

Certaines associations peuvent certes répondre à ces questions, mais c'est insuffisant. Il faut impérativement mettre à la disposition des familles un « guichet cantonal ou au niveau du district (en partant par exemple du modèle mis en place par le réseau santé de la Singine), avec en plus une infirmière de liaison qui coordonne les cas et se charge de leur suivi, dans l'optique d'un soutien concret aux proches aidants.

Les mesures prévues dans la stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention 2030 ou dans la Loi Senior+ sont certes multiples, mais il faut maintenant les concrétiser et, surtout, offrir aux familles un moyen d'en prendre connaissance par la mise en place d'une coordination cantonale.

Un renforcement du maintien à domicile amènerait une vraie reconnaissance de la position et du travail des proches aidants qui, par leur engagement quotidien, permettent des économies dont l'Etat profite directement.

Voici nos questions au gouvernement cantonal :

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre en place un vrai observatoire social et/ou un bureau de coordination bilingue, de manière à soutenir concrètement les proches aidants ? Une structure dont la prise en charge serait comptabilisée dans le budget de la DSAS et non à un niveau inférieur.
2. Comment le Conseil d'Etat propose-t-il de mieux mettre en relation l'ensemble des offres et services (y compris l'AFAS) et les associations liées contractuellement avec l'Etat et qui œuvrent quotidiennement sur le terrain ?
3. Ne faudrait-il pas avoir, pour le soutien à domicile, un premier portail d'entrée à jour sur le site de la DSAS ? « <https://www.fr.ch/sante/institutions-et-professionnels-de-sante/se-faire-soigner-a-domicile> » - liens inactifs (consultation du 13.06.2022)
4. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il soutenir de façon plus adéquate les associations proposant des mesures de maintien à domicile (accompagnement et soins) et reconnaître ainsi concrètement le travail effectué ?
5. Le Conseil d'Etat est-il prêt à reconnaître au niveau fiscal l'engagement des proches aidants. Si la défiscalisation de la rente forfaitaire n'est pas applicable, alors quid d'une déduction fiscale ?

—